



## Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

29 septembre 2020 – 12h15 – 14h00, en ligne (zoom)

### Présent·e·s

#### Mmes

Erica van de Waal

Gaële Goastellec

Isabelle Raymond

Marj Tonini

Chantal Egli (prise de PV)

#### MM.

Jean-Moïse Rochat

Laurent Zufferey

David Zandirad (suivi avec interaction à l'écrit)

### Excusé·e·s

MM. Nicolas Bancel

Mme. Anne-Christel Zeiter-Grau

### Ordre du jour

<b>Validation du PV de la séance précédente .....</b>	<b>2</b>
<b>Situation sanitaire, état des lieux.....</b>	<b>2</b>
<b>Télétravail, état des lieux et directives (PAT).....</b>	<b>3</b>
<b>Mobilité des collaborateurs et déplacements professionnels.....</b>	<b>3</b>
<b>Prolongations des CDDs, état des lieux et perspectives .....</b>	<b>3</b>
<b>Enquêtes réalisée par la Direction après le 1<sup>er</sup> semi-confinement .....</b>	<b>3</b>
<b>Centre de dépistage COVID-19 .....</b>	<b>4</b>
<b>Directive en matière de manquements à l'intégrité scientifique .....</b>	<b>4</b>
<b>Divers et propositions individuelles .....</b>	<b>4</b>



## 1. Validation du PV de la séance précédente

- Les 3 remarques faites, notamment sur un point absent dans la précédente version du PV de la séance du mardi 29 septembre ont été ajoutées. La version finale a été validée.

## 2. Situation sanitaire, état des lieux

- Au niveau des cours, tout a basculé en ligne sauf les travaux pratiques en laboratoire ou nécessitant du matériel spécifique de l'UNIL. Donner des cours devant une salle vide est assez difficile pour certains enseignant·e·s. L'UNIL et le Centre de Soutien à l'Enseignement ayant investi dans le dispositif pour retransmettre les cours par la plateforme Moodle, les enseignant·e·s n'ont pas vraiment eu la possibilité de choisir d'enseigner depuis leur domicile. Si cela garantit une qualité audiovisuelle meilleure qu'avec l'équipement de certain·e·s, on peut se poser la question de savoir si la liberté académique et l'autonomie des enseignant·e·s ont été respectées.
- Le PAT est encouragé à faire du télétravail, jusqu'à 100% si c'est possible, à nuancer néanmoins pour les services hybrides avec le CHUV, qui n'ont pas tous eu la possibilité de mettre en place du télétravail. Cela ne semble néanmoins pas problématique. Des données chiffrées sur les mesures prises sont attendues de la part de la Direction.
- Quant à l'anticipation du second semestre, les examens pourraient se passer en présentiel comme lors de la session d'août 2020, mais une alternative devrait également être prévue si les mesures sanitaires ne le permettent pas, afin de transférer l'examen en ligne facilement. La Direction attend certainement les nouvelles mesures de l'Etat ou une prolongation de celles en place, le 30 novembre, avant de se prononcer sur les modalités des examens. Cela ramène tout le monde à la situation du mois de juin. La commission regrette l'absence d'un message clair et global de la part de la Direction, même si elle comprend les difficultés à prévoir à moyen terme dans le cadre actuel.
- Dans l'optique de mettre en place un système simple, à complexifier si nécessaire par la suite, la commission estime qu'il faudrait partir du principe que les enseignements se feront tous en ligne au semestre 2021P et basculer en présentiel si possible et si souhaité.
- La question de la stratégie numérique de l'UNIL sur le long terme se pose aussi. Va-t-on vers une augmentation de cours disponibles en ligne, même une fois la situation sanitaire résolue ? Quel serait l'impact pour les carrières des enseignant·e·s et l'enseignement ? Seul un projet de machines virtuelles (postes de travail virtuels) est pour l'instant en réflexion au Centre informatique. Ceci doit permettre aux collaboratrices et collaborateurs l'accès aux logiciels disponibles à l'université sur leur propre machine. Des précisions à ce sujet seront apportées par Laurent Zufferey, qui se renseigne auprès de sa hiérarchie.

### 3. Télétravail, état des lieux et directives (PAT)

- Le télétravail du PAT et l'enseignement sont encouragés à distance, mais le cahier des charges doit toujours pouvoir être effectué dans son intégralité.
- La commission est en attente de la nouvelle version de la Directive 1.40, mais la Direction attend d'abord celle de l'état de Vaud, qui est ralenti sur ce sujet par la gestion de la crise sanitaire.
- Des précisions seront demandées au personnel travaillant tant pour l'UNIL que pour le CHUV sur la réalité du télétravail, qui n'est pas interdit mais pas vraiment proposé non plus depuis la reprise de septembre.

### 4. Mobilité des collaborateurs et déplacements professionnels

- La CoPers n'a pas encore été consultée à ce sujet.

### 5. Prolongation des CDDs, état des lieux et perspectives

- Une nouvelle prolongation des CDDs ne semble actuellement pas nécessaire, car la situation actuelle n'affecte pas la recherche de la même manière qu'au printemps pour le moment. Cependant, il faut noter que les assistant·e·s ont dû aider les enseignant·e·s pour qu'ils/elles travaillent à passer les enseignements en ligne de manière urgente, ce qui a diminué le temps pour la recherche. La commission demande donc que cela soit tenu compte pour la centaine de prolongations restantes qui doivent encore être traités. Sur l'ensemble des demandes, on rapporte un retour positif dans l'ensemble de la part des concernés et seulement une quinzaine de demandes refusées.

### 6. Enquête réalisée par la Direction après le 1<sup>er</sup> semi-confinement

- Le dépouillement des réponses à l'enquête suit son cours et une synthèse sera présentée à la CoPers prochainement. A noter que certains membres de l'UNIL semblent ne pas avoir été inclus dans la dite enquête et la mention de la liste utilisée est nécessaire pour nuancer les résultats finaux.
- Quant à l'enquête de la CoPers discutée avant la crise sanitaire, elle sera mise de côté jusqu'à la fin de la situation et développée en tenant compte des résultats ci-avant et du projet du BEC (Bureau des Egalités des Chances) qui vise à interroger les membres de l'UNIL sur les conditions de travail.
- La commission semble assez méconnue, mais comme un certain nombre d'autres services centraux et leurs prestations au sein de l'UNIL. La conduite de l'enquête, ainsi que des flyers (qui seraient distribués une fois un retour en présentiel de l'ensemble des collaboratrices et

collaborateurs) pourraient aider à plus de visibilité. L'idée d'un article dans L'Uniscope a aussi été discutée. Enfin, mettre les différents services plus en avant sur le site web central de l'UNIL pourrait aider à aiguiller plus facilement les personnes cherchant de l'aide.

- Le bureau reçoit toujours régulièrement des demandes de conseil ou d'aide, ce qui veut dire que les gens qui ont besoin de la CoPers savent où nous trouver. Les problématiques principales rencontrées sont listées sur un document, qui sera mis à jour dès que possible par le bureau.

#### 7. Centre de dépistage Covid19

- L'EPFL va mettre en place un centre de dépistage Covid régional, ouvert à toute la population incluant les collaboratrices et collaborateurs de l'UNIL. Le projet d'un centre de dépistage sur notre propre campus est abandonné. Il est cependant contre-indiqué de se rendre sur place si l'on présente déjà des symptômes, pour limiter la transmission au maximum.

#### 8. Directive en matière de manquements à l'intégrité scientifique

- La directive 4.2 de 2006, actualisée en 2007, va vraisemblablement être actualisée à nouveau probablement suite à différentes problématiques soulevées ces derniers temps par la presse. Peu de choses sont encore connues sur le sujet et la commission souhaite rappeler à la Direction qu'elle est censée la consulter avant toute décision impliquant le personnel.

#### 9. Divers et propositions individuelles

- Les frais de parking durant le confinement seront remboursés. Ce sera fait en même temps que le salaire de décembre, certainement en tant que frais professionnels.
- Les heures supplémentaires concernant le PAT, à distinguer des heures excédentaires (ne pouvant pas donner lieu à un paiement), ne sont exceptionnellement plus concernées par la limite de 140 heures maximum. Elles peuvent être récupérées en vacances, ou via une augmentation de taux pour les personnes à temps partiel. Si ces deux solutions ne sont pas envisageables, les heures supplémentaires seront payées. Les ressources humaines ont assuré que chaque situation d'heures supplémentaires sera traitée et qu'aucune heure ne serait perdue.
- La Direction semble considérer que les promotions académiques se font sur la base des besoins en terme d'enseignement et non pas sur les qualités d'une personne. La question se pose de savoir comment articuler cette définition avec un plan académique. Cela constitue un problème quand la mobilité devient un critère permanent d'une carrière sans pour autant avoir de garantie d'un poste au sein de l'institution. Des clarifications sur cette définition seront demandées à la Direction.